

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANRIVAIN****Séance du 19 octobre 2022**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation
11 octobre 2022

Date d'affichage
21 octobre 2022

Objet de la délibération :**Tarifs 2023 de l'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que la dernière revalorisation de la taxe d'assainissement date de 2021 et avait été de 0,5 %. Actuellement le m3 d'eau consommé est facturé 1,105 € pour sa partie assainissement et l'abonnement annuel dû pour chaque habitation raccordée est de 108,46 €.

Une augmentation en lien avec l'évolution des prix à la consommation 2020-2021 (+1,60 %) modifierait les tarifs comme suivent :

- 1,122 € par m3 consommé
- 110,195 € pour l'abonnement annuel.

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture et publication ou notification le

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe LE JONCOUR

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lanrivain, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des conditions sanitaires liées à l'épidémie de covid 19, sous la présidence de **M. Philippe LE JONCOUR, Maire.**

Présents : **LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, STEUNOU Sylvie, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, LE ROLLAND Annie, THOMAS Jean-François, CHELIN Denis.**

Absente excusée : **PERCHOC Héléna.**

Secrétaire de séance : **RAOULT Bruno**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'augmenter le montant de la surtaxe assainissement de 1,60 % ;
- arrête le tarif de cette surtaxe à 1,122 € par m3 consommé et l'abonnement annuel à 110,195 € pour l'année 2023..

Fait et délibéré à LANRIVAIN le 19 octobre 2022.